

TARIF ANNUEL PAR ELEVE (sur temps scolaire)

Contribution Familiale obligatoire *	1 165,00 €
Solidarité - (par famille) (facultatif)	30,00 €

1/2 pension → page suivante

Etude ou Garderie (forfait uniquement sur 4 jours) : <ul style="list-style-type: none"> - 16h/17h - forfait 255,00 € - 17h/18h - forfait 430,00 € - 16h/18h - forfait 633,00 € <p>[Etude occasionnelle : 4 € le ticket] <u>facturation à chaque fin de période</u></p>	
Garderie supplémentaire (de 7h 10 à 8h 10) et (de 18h à 19h) (lundi, mardi, jeudi, vendredi) <u>facturation à chaque fin de période</u>	4€ 50 le ticket le matin 4€ 50 le ticket le soir

* Dans le poste « Contribution familiale obligatoire » est compris :

- Anglais - A.P.E.L - Fournitures scolaires - Musique - Livres pour «Eveil à la Foi/Culture Chrétienne » - Photocopies - Transport en car (patinoire/piscine) - CODIEC/ADEC/UROGEC (cotisations reversées à l'Enseignement Catholique) - ASSURANCE (individuelle accident), **(IL EST INUTILE DE PRENDRE UNE AUTRE ASSURANCE SCOLAIRE)**

REDUCTION : 3 enfants **dans notre école**, - 7 % sur le poste « Contribution Familiale obligatoire» pour chaque enfant.

Vous payez la facture par prélèvements automatiques : Prélèvement le 5 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin. Eviter un rejet. Chaque rejet est facturé par notre banque **15€ 80 à votre charge**.

Pour les autres familles, la facture est payable par chèques **en 3 fois maximum (octobre/janvier/avril)** à l'ordre de : ECOLE SAINTE MATHILDE - indiquer le n° payeur et le nom de l'enfant (si différent) au dos du chèque ou en espèces **UNIQUEMENT** auprès de la comptable.

CANTINE

Pour l'année scolaire 2017/2018, plusieurs formules de repas vous sont proposées :

(Votre choix sera mentionné en septembre sur le questionnaire cantine/étude)

Soit : Le forfait : 2 jours, 3 jours, 4 jours ou 5 jours.

Soit : 81 € en provision, mis sur la facture annuelle, ce qui correspond à 10 repas, à prendre tout au long de l'année.
Les repas non pris seront remboursés en juin.

Soit : Aucun repas :

En septembre, lorsque vous remplirez le formulaire concernant la cantine, il y aura un compartiment à remplir où vous vous engagerez à ce que votre enfant ne mange jamais à la cantine.

Forfait ½ Pension :

- | | |
|---|-------------------|
| - 2 jours (au choix) - (7,50 € le repas) : 71 repas (1 seul repas facturé pour la semaine 19) = 71 repas. | 532,50 € |
| - 3 jours (au choix) - (7,00 € le repas) : 107 repas (2 repas facturés pour la semaine 19) = 107 repas. | 749,00 € |
| - 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) - (6,80 € le repas) : 138 repas - 1 (sortie) = 137 repas. | 931,60 € |
| - 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) - (6,70 € le repas) : 172 repas - 1 (sortie) = 171 repas. | 1 145,70 € |

[restauration à titre exceptionnelle (du lundi au vendredi) : 8,10 € le repas] avec facturation trimestrielle.